

**Meuse** Le coût global de l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure a été réévalué

## Cigéo: doublement du coût à 32,8 milliards d'€

**Meuse.** Le coût global du projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure a été réévalué lundi à 32,8 milliards d'euros par l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires (Andra), soit le double des évaluations antérieures comme l'avait laissé entendre une commission d'enquête, mais un montant contesté par EDF et Areva.

Dans des documents remis au gouvernement, l'Andra évalue la partie investissement du projet (c'est-à-dire la construction des installations) à 19,8 milliards d'euros, tandis que les coûts d'exploitation de l'infrastructure pendant plus d'un siècle (jusqu'en 2144) sont chiffrés à 8,8 milliards, à quoi s'ajoutent 4,1 milliards d'impôts et taxes. Soit un total de 32,8 milliards d'euros.

Cette facture représente le double des précédentes estimations de l'Andra : un groupe de travail avait chiffré en 2004-05 le projet entre 13,5 et 16,5 milliards d'euros sur plus de 100 ans. A l'intérieur de cette fourchette, les producteurs de matières et déchets radioactifs (EDF, Areva et le CEA) avaient eux retenu un « coût de référence » de 14,1 milliards, réévalué à 16,5 milliards d'euros en 2012 pour tenir compte de l'inflation.

Ce doublement de la facture était cependant attendu : des estimations divulguées par une commission d'enquête parlementaire sur les coûts de la filière nucléaire tournaient déjà autour de 30 milliards d'euros.

Dans un courrier commun au ministère de l'Ecologie et de l'Energie, EDF, Areva et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ont cependant contesté ce nouveau chiffrage de l'Andra, expliquant avoir proposé conjointement « de considérer pour ce projet un coût objectif (hors risques) de 20 milliards d'euros ».

EDF, Areva et le CEA soulignent notamment que l'Andra n'a pas tenu compte « d'optimisations » identifiées depuis fin 2012, et a retenu pour son chiffrage certaines estimations de coûts qui « s'écartent de manière significative de notre retour d'expérience ».

Le projet Cigéo, piloté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires, doit accueillir les déchets les plus radioactifs (3 % du total des déchets nucléaires) à 500 mètres sous terre à Bure, ainsi que ceux ayant la durée de vie la plus longue.

Le gouvernement voulait profiter de la loi Macron pour autoriser sur ce projet. Mais le Conseil constitutionnel avait censuré en août l'article concernant le projet, considérant qu'il était sans rapport avec la loi. Dans la foulée, le gouvernement avait indiqué qu'il déposerait un projet de loi spécifique sur Cigéo en 2016.

Le calendrier du projet prévoit un décret d'autorisation en 2018 et une mise en service industrielle en 2025. La construction des installations de stockage pourrait débuter à l'horizon 2020.